Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00252

ERRATUM — Délibération n° 14 du 18 septembre 2026

Relative au budget supplémentaire 2026 de la Nouvelle-Calédonie – budget principal propre

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

Secrétariat général du gouvernement

Direction du budget et des affaires financières
17 av. Paul Doumer
BP M2 – 98849 Nouméa Cedex

Mél : dbaf@gouv.nc
Tél. : 25.60.82

N° 2026-DBAF-55994

Nouméa, le - 9 OCT. 2026

Monsieur le directeur du budget et des affaires financières

à

Madame la cheffe du service de la coordination administrative et des institutions

Objet : *Erratum à la maquette budgétaire de la délibération n° 14 du 18 septembre 2026*

Au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie n° 11140 du 30 septembre 2026 (page 20905) relatif à la délibération n° 14 du 18 septembre 2026 relative au budget supplémentaire 2026 de la Nouvelle-Calédonie - budget principal propre, une erreur matérielle est à signaler.

L'annexe budgétaire relative aux subventions versées par la collectivité (modifiée conformément à l'article 3 de ladite délibération), issue de l'amendement adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie, n'a pas été insérée dans la maquette budgétaire publiée.

Il convient par conséquent de préciser les rectifications au tableau figurant au chapitre IV-ANNEXES (**Subventions individualisées** versées dans le cadre du vote du budget) :

1. **en investissement, au chapitre 908** (Article 204), s'agissant de la subvention d'équipement de 30 000 000 F CFP versée au Syndicat Mixte de Transport Interurbain de Nouvelle-Calédonie (SMTI), l'intitulé de l'objet mentionné par erreur (« Liaison Thio/Canala ») est remplacé par « Aménagement des gares secondaires du R.A.I. » ;
2. **en investissement, au chapitre 909** (Article 204), s'agissant de la subvention d'équipement de 145 500 000 F CFP, le nom du bénéficiaire mentionné par erreur (« GIE SERAIL ») est remplacé par « Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique – OCEF ».

Le reste du texte et des éléments de la délibération n° 14 du 18 septembre 2026 demeure inchangé.

Mon service se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Le directeur du budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie

Ronan LABBÉ